



Tout public



Modulable



12 personnes



Objectifs

Les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) représentent la première cause d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

L'objectif de cette formation est de permettre aux collaborateurs d'adopter de bonnes pratiques et des gestes appropriés aux tâches à effectuer afin de diminuer la fréquence et la gravité des accidents du travail et l'apparition de maladies professionnelles.

Des contenus de formation spécifiques sont proposés en fonction du secteur d'activité : industrie, BTP, commerce, activité de bureau ou secteur sanitaire et médico-social.

Compétences développées

Le programme est réalisé sur mesure selon les compétences à développer.

Pédagogie

- Exposés interactifs (apports théoriques)
- Etudes de cas liées à votre activité
- Démonstrations par le formateur
- Exercices pratiques spécifiques

Accessibilité et prérequis

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap (nous consulter pour la mise en œuvre).

Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.



De 1 à 12 personnes (possibilité d'augmenter la taille du groupe).



3 heures (demi-journée) modulables avec une autre formation.

Nous pouvons modifier les amplitudes horaires en fonction des thèmes que vous souhaitez aborder.



Cette formation s'adresse à tous les collaborateurs d'un établissement ayant une activité professionnelle auprès d'enfants ou de nourrissons (crèche, école, centre de loisir, établissement médico-social).

Lieu de formation

Directement dans votre établissement, nous privilégions cette méthode pour adapter la formation aux spécificités de votre établissement.

Périodicité recommandée

À définir par l'employeur, conseillée tous les 12 mois.

Tarif et délai de réalisation

Sur devis, nous consulter.



PROGRAMME

Enseignements théoriques

Le contenu des enseignements théoriques est réalisé selon les besoins et les objectifs de formation.

Enseignements pratiques

Le contenu des enseignements théoriques est réalisé sur-mesure selon les besoins et les objectifs de formation.

Modalités d'évaluation

- Partie théorique : évaluation orale ou QCM (sur demande)
- Partie pratique : évaluation lors de la mise en situation

Évaluation et bilan de formation

- Débriefing de la partie théorique
- Débriefing de la partie pratique
- Evaluation à chaud de la formation

Références réglementaires

Code du travail-article R.4541-8

L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles.

Code du travail-article L.4141-2

L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice :

- 1- Des travailleurs qu'il embauche ;
- 2- Des travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique ;
- 3- Des salariés temporaires
- 4- A la demande du médecin du travail

Equipe pédagogique

Formateurs spécialisés en prévention des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) :

Formateur Gestes et Postures

Formateur PRAP IBC (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

Formateur PRAP 2S ALM (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique secteur Sanitaire et médico-social avec Aide à La Mobilité)

Moyens pédagogiques

Déroulé pédagogique encadrant l'organisation de la formation

Support d'animation pédagogique utilisé en vidéoprojection

Charges fictives pour les exercices pratiques

Gilets haute visibilité avec API (Alarme de Posture Inadaptée)

Mise en situation adaptée aux activités de l'établissement

Attribution finale

Attestation de fin de formation

Mémento gestes et postures (à la demande)